Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_084-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 29 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **07/07/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.
L'an 2026, le 29 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. HARDÉ Vincent

DÉLIBÉRATION 2026 -084 — Convention avec l'Association Sportive de Romillé pour la mise en place d'une école multisports - Saison 2026-2027

Rapporteur : Madame Roseline MESMIN, Adjointe déléguée à l'enfance, affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

L'Association Sportive de Romillé (ASR) anime depuis plusieurs années, avec le soutien de la Commune, une école multisports.
Ce dispositif est destiné en priorité aux enfants éloignés du sport, que ce soit pour des raisons sociologiques ou financières. L'école multisports doit permettre la découverte et l'expérimentation de différentes activités sportives, le développement de la motricité des enfants qui la fréquentent, la promotion des activités existantes dans les clubs locaux et notamment dans les différentes sections de l'ASR.
La Commune soutient depuis toujours la mise en œuvre de cette école multisports par l'attribution d'une subvention à l'ASR, mais également par la fourniture d'aides matérielles (notamment la mise à disposition gratuite de salles de sports communales) et de moyens humains.
Depuis septembre 2025, l'ASR a proposé d'intégrer au sein de l'école multisports les quatre activités suivantes : le Kid'Sport, qui s'adresse aux enfants de 4 et 5 ans en leur proposant diverses pratiques sportives dans le but de renforcer leur équilibre et leur motricité ; l'école multisports, qui vise les enfants âgés de 6 à 10 ans en leur permettant de découvrir différentes disciplines proposées par les associations locales ; l'Urbadofit, pour enfants de 11 à 14 ans et va privilégier les activités de plein air (roller, trottinette, course d'orientation...) ; enfin le « Sport en famille », pour renforcer le lien intergénérationnel à travers le partage et la découverte de pratiques sportives traditionnelles ou innovantes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_084-DE

Pour la mise en œuvre, par l'ASR, de l'école multisports sur la saison 2026-2027, il est proposé que la Commune de Romillé lui attribue une subvention financière d'un montant maximum total de 6 250 €, dont 70 % sera versé dès signature de la convention, et le solde après présentation du bilan de l'opération, et en fonction des résultats présentés.

Vu Le bilan transmis et exposé par l'ASR concernant la mise en œuvre de l'école multisports sur la saison 2025-2026, qui a démontré une nouvelle fois l'intérêt de ce projet mais aussi que l'ensemble des objectifs qui lui avait été assigné pour la dite saison avait bien été rempli ;

Considérant par conséquent l'intérêt qu'il y a de poursuivre la mise en œuvre de l'école multisports sur une nouvelle saison ;

Vu la convention projetée entre les Parties pour la mise en place de l'école multisports sur la saison 2026-2027 ;

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Enfance en date du 8 juin 2026 ;

Le Conseil municipal est invité à :
- **Approuver** le renouvellement, en partenariat avec la Commune, du projet « école multisports » animé par l'Associative Sportive Romillé pour l'année scolaire 2026-2027.
- **Valider** les termes de la convention 2026-2027 de partenariat projeté entre les parties à cet effet et autoriser M. le Maire à la revêtir de sa signature.
- **Accepter** d'allouer en conséquence à l'ASR une subvention d'un montant maximum de 6 250 €, qui sera versée dans les conditions indiquées dans ladite convention. Ces subventions seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal 2026 de la Commune à l'article 65748.

Il est en outre précisé que le solde de la subvention accordée à l'ASR pour la mise en œuvre de l'école sur l'année scolaire 2025-2026, soit la somme de 1 875,00 €, sera prochainement versé à l'association, considérant qu'elle a parfaitement respecté ses engagements contractuels en la matière.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
L'Adjointe
Pascale GOGUET